



Procès-verbal de séance

Conseil de la Communauté de communes CAZALS - SALVIAC

Séance ordinaire du 23 mars 2023

Les membres du conseil de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC, dûment convoqués, se sont réunis **à 20 h 00 à la salle communautaire à Salviac**, sous la présidence de Monsieur François DOLS, 1^{er} vice-président, en l'absence de la présidente Mireille FIGEAC, empêchée.

Date de convocation : 20 janvier 2022

Délégués en exercice : 25

Délégués présents : 23 dont 1 suppléant

Délégués absents : 3 dont 1 suppléée

Procurations : 2

Votants : 25

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, AUBRY Richard, BESSIÈRES Rosette, BONAFOUS Jérôme, CABANEL Alexandre, CHASSAIN Véronique, COURNAC Jean-Marie, CUROUX Dominique (suppléant de FIGEAC Mireille), DHIEUX Christine, DOLS François, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, LAVERGNE Christian, LAVERGNE Yves, PÉRIÉ Pascal, PUGNET Didier, PUYO Ingrid, RIGAL Philippe, SÉGOL Pierre, THEULET Guy, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles et VINGES Lucy.

Absents et pouvoirs : FIGEAC Mireille (suppléée par CUROUX Dominique), MÉLINE Philippe (pouvoir à DHIEUX Christine), PEYRIÉ Sabine (pouvoir à FRENCH Rachel).

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : POCAT-EARL Romaine, TOME Sogna.

Secrétaire de séance : Mme PUYO Ingrid.

Ordre du jour :

- Approbation du compte financier unique (CFU) 2022 du budget principal et des budgets annexes,
- Affectation du résultat du budget principal et des budgets annexes,
- Subvention pour chapiteau : AMTPQ
- École de musique : travaux de réfection de la place, déplacement du compteur électrique et annulation de dette
- Questions diverses

Pièces jointes à l'ordre du jour :

PV de la précédente séance pour approbation

Selon les articles L5211-2 et 2122-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance s'est tenue sous la Présidence de Monsieur François DOLS 1^{er} vice-président, en l'absence de la présidente Mireille FIGEAC empêchée, sauf pour l'examen et le vote des Comptes Financiers Uniques pour lesquels Monsieur Gilles VILARD a assuré la présidence conformément aux dispositions des articles L5211-1 et L2121-14 du CGCT.

Approbation du PV de la précédente séance :

Observations sur le PV : néant

Demande de modification du PV : néant

Le PV de la précédente séance est approuvé

N°23.2303.01 - Demande de subvention de l'AMTPQ pour la location de chapiteaux pour l'Estivale Occitane à Dégagnac

Le 1^{er} vice-président indique au conseil que la communauté de communes a été saisie d'une demande de subvention par l'AMTPQ pour la location de chapiteaux pour l'organisation de l'Estivale Occitane à Dégagnac du 18 au 20/07/2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

décide d'attribuer une subvention pour chapiteaux de 4 148 € à l'AMTPQ pour la location de chapiteaux pour l'organisation de l'Estivale Occitane à Dégagnac du 18 au 20/07/2023.

Vote : unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 23.2303.02 - École de musique : travaux de réfection de la place, déplacement du compteur électrique et annulation de dette

La vice-présidente déléguée à la culture rappelle les précédentes discussions relatives à la consommation électrique du bâtiment de l'école de musique. Elle propose de déplacer le compteur électrique, à l'occasion des travaux qui vont être réalisés sur la petite place devant l'école. Elle propose également d'annuler la dette mise à la charge de l'association Musique au coin de la rue, les diagnostics réalisés n'ayant pas permis d'identifier l'origine de la surconsommation constatée, dans l'attente de la réalisation des travaux nécessaires pour remédier à cette situation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- valide les travaux à réaliser pour l'école de musique, à l'occasion de la réfection de la place,
- annule la dette de 3 023,02 € mise à la charge de l'association Musique au coin de la rue par titre 829/2019, titre 419/2020 et titre 884/2020 et dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6577 du budget 2023,
- charge la présidente et la comptable, chacune en ce qui la concerne, de la suite à donner à cette décision.

Vote : unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 23.2303.03 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2022 pour le budget principal et les budgets annexes

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président. Monsieur François DOLS, 1^{er} vice-Président, remplaçant la présidente Mireille FIGEAC, empêchée, selon les dispositions des articles L5211-2 et 2122-17 du CGCT, s'est retiré. Le conseil a délibéré sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2022 pour lesquels les Comptes financiers uniques sont présentés ont été conjointement établis avec le comptable public.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- donne acte de la présentation du Compte financier unique (CFU) pour le budget principal et pour chaque budget annexe ;
- approuve les Comptes financiers uniques 2022 du budget principal et de chaque budget annexe ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs du budget principal et de chaque budget annexe tels que résumés ci-après ;
- dit que les résultats 2022 du budget annexe Centre de santé , clôturé au 31/12/2022 par délibération n° 22.2710.10 du 27 octobre 2022, seront repris au budget principal 2023.

Vote : unanimité Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		197 434,72	450 747,28		450 747,28	197 434,72
Opérations de l'exercice	3 818 393,50	4 421 190,18	3 386 687,55	4 205 534,87	7 205 081,05	8 626 725,05
TOTAUX	3 818 393,50	4 618 624,90	3 837 434,83	4 205 534,87	7 655 828,33	8 824 159,77
Résultats de clôture		800 231,40		368 100,04		1 168 331,44
Restes à réaliser			1 981 216,00	1 327 804,00	1 981 216,00	1 327 804,00
TOTAUX CUMULES	3 818 393,50	4 618 624,90	5 818 650,83	5 533 338,87	9 637 044,33	10 151 963,77
Résultats définitif		800 231,40	285 311,96			514 919,44

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE A CAZALS M4						
Résultats reportés		9 984,56		8 841,44	0,00	18 826,00
Opérations de l'exercice	26 076,83	28 535,07	1 923,47	5 945,21	28 000,30	34 480,28
TOTAUX	26 076,83	38 519,63	1 923,47	14 786,65	28 000,30	53 306,28
Résultats de clôture		12 442,80		12 863,18		25 305,98
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	26 076,83	38 519,63	1 923,47	14 786,65	28 000,30	53 306,28
Résultats définitif		12 442,80		12 863,18		25 305,98

PV de séance – Conseil communautaire Cazals-Salviac

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE M14						
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	28 836,40	28 836,40	20 224,60	20 224,60	49 061,00	49 061,00
TOTAUX	28 836,40	28 836,40	20 224,60	20 224,60	49 061,00	49 061,00
Résultats de clôture						
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	28 836,40	28 836,40	20 224,60	20 224,60	49 061,00	49 061,00
Résultats définitif						

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE M14						
Résultats reportés		3 990,41		10 687,59	0,00	14 678,00
Opérations de l'exercice	160 267,32	196 309,64	2 387,17	12 357,74	162 654,49	208 667,38
TOTAUX	160 267,32	200 300,05	2 387,17	23 045,33	162 654,49	223 345,38
Résultats de clôture		40 032,73		20 658,16		60 690,89
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	160 267,32	200 300,05	2 387,17	23 045,33	162 654,49	223 345,38
Résultats définitif		40 032,73		20 658,16		60 690,89

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME M14						
Résultats reportés			745,20	0,00	745,20	0,00
Opérations de l'exercice	109 873,32	109 873,32		372,60	109 873,32	110 245,92
TOTAUX	109 873,32	109 873,32	745,20	372,60	110 618,52	110 245,92
Résultats de clôture			372,60		372,60	
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	109 873,32	109 873,32	745,20	372,60	110 618,52	110 245,92
Résultats définitif			372,60		372,60	

À titre informatif : Présentation agrégée du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES						
Résultats reportés		211 409,69	451 492,48	19 529,03	451 492,48	230 938,72
Opérations de l'exercice	4 143 447,37	4 784 744,61	3 411 222,79	4 244 435,02	7 554 670,16	9 029 179,63
TOTAUX	4 143 447,37	4 996 154,30	3 862 715,27	4 263 964,05	8 006 162,64	9 260 118,35
Résultats de clôture		852 706,93		401 248,78		1 253 955,71
Restes à réaliser			1 981 216,00	1 327 804,00	1 981 216,00	1 327 804,00
TOTAUX CUMULES	4 143 447,37	4 996 154,30	5 843 931,27	5 591 768,05	9 987 378,64	10 587 922,35
Résultats définitif		852 706,93	252 163,22			600 543,71

N° 23.2303.04 - Affectation du résultat 2022 du budget principal et des budgets annexes

Après avoir entendu et approuvé les comptes financiers uniques de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes, et statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'affecter les résultats d'exploitation du budget principal et de chacun des budgets annexes comme suit ;

- décide de reprendre au budget principal 2023 l'affectation du résultat 2022 du budget annexe Centre de santé, clôturé au 31/12/2022 par délibération n° 22.2710.10 du 27 octobre 2022, selon l'affectation cumulée ci-après.

Vote : unanimité Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Excédent d'exploitation **800 231,40 €**

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 197 434,72 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté - 450 747,28 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D) 818 847,32 €
 Solde d'exécution cumulé (001 R) 368 100,04 €

Restes à réaliser au 31/12

Dépenses d'investissement - 1 981 216,00 €
 Recettes d'investissement 1 327 804,00 €
 Solde - 653 412,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé 368 100,04 €
 Rappel du solde des restes à réaliser - 653 412,00 €
 Besoin de financement total - 285 311,96 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (R-D) 602 796,68 €
 Résultat antérieur 197 434,72 €
 Total à affecter 800 231,40 €

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2023) - **285 311,96 €**
 Affectation complémentaire en Réserves (1068) - €
 Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (ligne 002) **514 919,44 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE Chaufferie

Excédent d'exploitation **12 442,80 €**

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 9 984,56 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté 8 841,44 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D) 4 021,74 €
 Solde d'exécution cumulé (001 R) 12 863,18 €

Restes à réaliser au 31/12

Dépenses d'investissement - €
 Recettes d'investissement - €
 Solde - €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé 12 863,18 €
 Rappel du solde des restes à réaliser - €
 Besoin de financement total 12 863,18 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (R-D) 2 458,24 €
 Résultat antérieur 9 984,56 €
 Total à affecter 12 442,80 €

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2023) - €
 Affectation complémentaire en Réserves (1068) - €
 Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (ligne 002) **12 442,80 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE Zone artisanale

Pas d'affectation pour les budgets d'aménagement (gestion de stock)

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE Centre de santé

Excédent d'exploitation **40 032,73 €**

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 3 990,41 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté 10 687,59 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D) 9 970,57 €
 Solde d'exécution cumulé (001 R) 20 658,16 €

Restes à réaliser au 31/12

Dépenses d'investissement - €
 Recettes d'investissement - €
 Solde - €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé 20 658,16 €
 Rappel du solde des restes à réaliser - €
 Besoin de financement total 20 658,16 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (R-D) 36 042,32 €
 Résultat antérieur 3 990,41 €
 Total à affecter 40 032,73 €

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2023) - €
 Affectation complémentaire en Réserves (1068) - €
 Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (ligne 002) **40 032,73 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE Office tourisme

Excédent d'exploitation - €

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté - €
 Résultat d'investissement antérieur reporté - 745,20 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D) 372,60 €
 Solde d'exécution cumulé (001 R) - 372,60 €

Restes à réaliser au 31/12

Dépenses d'investissement - €
 Recettes d'investissement - €
 Solde - €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé - 372,60 €
 Rappel du solde des restes à réaliser - €
 Besoin de financement total - 372,60 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (R-D) - €
 Résultat antérieur - €
 Total à affecter - €

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2023) - €
 Affectation complémentaire en Réserves (1068) - €
 Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (ligne 002) - €

AFFECTATION CUMULÉE DU RÉSULTAT - Reprise au budget principal de l'affectation du résultat du budget annexe Centre de santé clos	TOTAL
Excédent d'exploitation	840 264,13 €
Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	201 425,13 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 440 059,69 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12	
Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	828 817,89 €
Solde d'exécution cumulé (001 R)	388 758,20 €
Restes à réaliser au 31/12	
Dépenses d'investissement	- 1 981 216,00 €
Recettes d'investissement	1 327 804,00 €
Solde	- 653 412,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12	
Rappel du solde d'exécution cumulé	388 758,20 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 653 412,00 €
Besoin de financement total	- 264 653,80 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice (R-D)	638 839,00 €
Résultat antérieur	201 425,13 €
Total à affecter	840 264,13 €
AFFECTATION	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2023)	- 264 653,80 €
Affectation complémentaire en Réserves (1068)	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (ligne 002)	575 610,33 €

Questions diverses et informations :

Prochain conseil : jeudi 13/04/2023 à 20 h à Salviac

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Procès-verbal de séance arrêté à SALVIAC, le 24/03/2023.

La Secrétaire de séance,

Pour la Présidente, empêchée
Le 1^{er} vice-Président,

Ingrid PUYO

François DOLS

Publication électronique sur le site internet de la Communauté de communes Cazals-Salviac le **27/03/2023**.